

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025**

N°DCM-2025-006

OBJET :

PERSONNEL

**Pôle culturel
Ecole de Musique Municipale**

Professeur de percussions
Extension du volume horaire
hebdomadaire de 5,75/20^{ème} à
6,75/20^{ème}

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 14 janvier 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN
- Mme BROCHARD - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAVY -
M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DI CARLO représenté par M. JACQUARD - Mme BUJALANCE
MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par
M. PERREULT - M. POCHON représenté par M. MARTINON -
M. DUPUPET représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée
par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Afin de répondre aux besoins des usagers du service public d'enseignement musical ;

Considérant que le professeur de percussions / batterie de l'Ecole de Musique Municipale ne dispose pas d'heure d'ensemble, au même titre que tous ses autres collègues (« heure d'ensemble » représentant trente minutes et permettant à chaque professeur de faire jouer la classe en collectif, afin de préparer toutes les auditions et concerts de l'année) ;

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour) :

DECIDE d'étendre le volume horaire hebdomadaire de l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe (professeur de percussions) de 5,75/20^{ème} à 6,75/20^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi délibéré le 20 janvier 2025

Le Maire
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 04 FEV. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 04 FEV. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.